

**EXTRAIT DU REGISTRE DES
DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
COMMUNE DE SAINT PIERRE DE CHARTREUSE - ISÈRE -**

Nombre de Conseillers

En exercice : 15

Présents : 15

Votants : 15

L'an **DEUX MIL QUATORZE, le 14 AVRIL**

Le Conseil Municipal de la Commune de Saint Pierre de Chartreuse dûment convoqué, s'est réuni en séance ordinaire sous la présidence de Monsieur Yves GUERPILLON, Maire.

Date de convocation du Conseil Municipal : le 09/04/2014

Secrétaire de séance : Agnès CLOITRE-DUCOGNON

PRESENTS : Mmes Céline BURLET, Claire RENAUDIN, Brigitte SOYEUX, Agnès CLOITRE-DUCOGNON, Elisabeth GUIBERT-QUEIROS, Charlotte DUPONT, MM Yves GUERPILLON, Philippe BOCHARD, Olivier MOLLARET, Alain CLOITRE, Frédéric ROSSI, Patrice POULET, Bruno MONTAGNAT, Stéphane GUSMEROLI, Benoit LAVAL.

**OBJET : ELECTION DES MEMBRES DE LA COMMISSION DE DELEGATION DE SERVICE PUBLIC
(Ouverture des plis)**

Le Conseil Municipal,

Vu l'article L. 1411-5 du CGCT,

Considérant qu'à la suite des élections municipales il convient de constituer la commission de délégation de service public et ce pour la durée du mandat,

Considérant qu'outre le Maire, son Président, cette commission est composée de 3 membres titulaires élus par le conseil municipal en son sein à la représentation proportionnelle au plus fort reste, et de trois membres suppléants.

- DECIDE de procéder à l'élection des trois membres titulaires et des trois membres suppléants de la commission d'appel d'offres, à la représentation proportionnelle au plus fort reste :

Liste des candidats :

- Membres titulaires : Philippe BOCHARD, Claire RENAUDIN, Charlotte DUPONT
- Membres suppléants : Brigitte SOYEUX, Céline BURLET, Stéphane GUSMEROLI

Sont élus à l'unanimité :

- Membres titulaires : Philippe BOCHARD, Claire RENAUDIN, Charlotte DUPONT
- Membres suppléants : Brigitte SOYEUX, Céline BURLET, Stéphane GUSMEROLI

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus
POUR COPIE CERTIFIEE CONFORME

Le Maire,
Y. GUERPILLON.



Le Maire certifie le caractère exécutoire du présent acte qui selon sa nature a fait l'objet d'une publication ou d'une notification le 22 Mai 2014

Et a été transmis en Préfecture de l'Isère le 22 Mai 2014.

**EXTRAIT DU REGISTRE DES
DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
COMMUNE DE SAINT PIERRE DE CHARTREUSE - ISÈRE -**

Nombre de Conseillers

En exercice : 15

Présents : 15

Votants : 15

L'an **DEUX MIL QUATORZE, le 14 AVRIL**

Le Conseil Municipal de la Commune de Saint Pierre de Chartreuse dûment convoqué, s'est réuni en séance ordinaire sous la présidence de Monsieur Yves GUERPILLON, Maire.

Date de convocation du Conseil Municipal : le 09/04/2014

Secrétaire de séance : Agnès CLOITRE-DUCOGNON

PRÉSENTS : Mmes Céline BURLET, Claire RENAUDIN, Brigitte SOYEUX, Agnès CLOITRE-DUCOGNON, Elisabeth GUIBERT-QUEIROS, Charlotte DUPONT, MM Yves GUERPILLON, Philippe BOCHARD, Olivier MOLLARET, Alain CLOITRE, Frédéric ROSSI, Patrice POULET, Bruno MONTAGNAT, Stéphane GUSMEROLI, Benoit LAVAL.

OBJET : ELECTION DES MEMBRES DE LA COMMISSION D'APPEL D'OFFRES

Le Conseil Municipal,

Vu les articles 22 et 23 du code des marchés publics,

Considérant qu'à la suite des élections municipales il convient de constituer la commission d'appel d'offres et ce pour la durée du mandat,

Considérant qu'outre le Maire, son Président, cette commission est composée de 3 membres titulaires élus par le conseil municipal en son sein à la représentation proportionnelle au plus fort reste, et de trois membres suppléants.

- DECIDE de procéder à l'élection des trois membres titulaires et des trois membres suppléants de la commission d'appel d'offres, à la représentation proportionnelle au plus fort reste :

Liste des candidats :

- Membres titulaires : Philippe BOCHARD, Claire RENAUDIN, Charlotte DUPONT
- Membres suppléants : Brigitte SOYEUX, Céline BURLET, Stéphane GUSMEROLI

Sont élus à l'unanimité :

- Membres titulaires : Philippe BOCHARD, Claire RENAUDIN, Charlotte DUPONT
- Membres suppléants : Brigitte SOYEUX, Céline BURLET, Stéphane GUSMEROLI

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus
POUR COPIE CERTIFIEE CONFORME

Le Maire,
Y. GUERPILLON.



Le Maire certifie le caractère exécutoire du présent acte qui selon sa nature a fait l'objet d'une publication ou d'une notification le 22 Mai 2014

Et a été transmis en Préfecture de l'Isère le 22 Mai 2014.

**EXTRAIT DU REGISTRE DES
DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
COMMUNE DE SAINT PIERRE DE CHARTREUSE - ISÈRE -**

Nombre de Conseillers

En exercice : 15

Présents : 15

Votants : 15

L'an **DEUX MIL QUATORZE, le 14 AVRIL**

Le Conseil Municipal de la Commune de Saint Pierre de Chartreuse dûment convoqué, s'est réuni en séance ordinaire sous la présidence de Monsieur Yves GUERPILLON, Maire.

Date de convocation du Conseil Municipal : le 09/04/2014

Secrétaire de séance : Agnès CLOITRE-DUCOGNON

PRESENTS : Mmes Céline BURLET, Claire RENAUDIN, Brigitte SOYEUX, Agnès CLOITRE-DUCOGNON, Elisabeth GUIBERT-QUEIROS, Charlotte DUPONT, MM Yves GUERPILLON, Philippe BOCHARD, Olivier MOLLARET, Alain CLOITRE, Frédéric ROSSI, Patrice POULET, Bruno MONTAGNAT, Stéphane GUSMEROLI, Benoit LAVAL.

OBJET : FIXATION DU NOMBRE D'ADMINISTRATEURS DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU CCAS

Vu l'article R.123-7 du Code de l'Action Sociale et des familles confiant au Conseil Municipal le soin de fixer le nombre d'administrateurs du CCAS,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide, à l'unanimité :

Article 1^{er} : de fixer à 09 le nombre d'administrateurs du CCAS, répartis comme suit :

- le Maire, Président de droit du Conseil d'Administration du CCAS ;
- 4 membres élus au sein du Conseil Municipal ;
- 4 membres nommés par le Maire dans les conditions de l'article L 123-6 du Code de l'Action Sociale et des Familles.

Article 2 : la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.

Article 3 : le Président et la Secrétaire de Mairie seront chargés, chacun en ce qui les concerne, de l'exécution de la présente décision.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus
POUR COPIE CERTIFIEE CONFORME

Le Maire,
Y. GUERPILLON.



Le Maire certifie le caractère exécutoire du présent acte qui selon sa nature a fait l'objet d'une publication ou d'une notification le 22 Mai 2014

Et a été transmis en Préfecture de l'Isère le 22 Mai 2014.

**EXTRAIT DU REGISTRE DES
DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
COMMUNE DE SAINT PIERRE DE CHARTREUSE - ISÈRE -**

Nombre de Conseillers

En exercice : 15

Présents : 15

Votants : 15

L'an **DEUX MIL QUATORZE, le 14 AVRIL**

Le Conseil Municipal de la Commune de Saint Pierre de Chartreuse dûment convoqué, s'est réuni en séance ordinaire sous la présidence de Monsieur Yves GUERPILLON, Maire.

Date de convocation du Conseil Municipal : le 09/04/2014

Secrétaire de séance : Agnès CLOITRE-DUCOGNON

PRESENTS : Mmes Céline BURLET, Claire RENAUDIN, Brigitte SOYEUX, Agnès CLOITRE-DUCOGNON, Elisabeth GUIBERT-QUEIROS, Charlotte DUPONT, MM Yves GUERPILLON, Philippe BOCHARD, Olivier MOLLARET, Alain CLOITRE, Frédéric ROSSI, Patrice POULET, Bruno MONTAGNAT, Stéphane GUSMEROLI, Benoit LAVAL.

OBJET : **DESIGNATION DES REPRESENTANTS DU CONSEIL MUNICIPAL AU SEIN DU
CONSEIL D'ADMINISTRATION DU CCAS :**

Vu les articles R.123-8, R.123-10 et R.123-15 du Code de l'Action Sociale et des Familles ;

Vu la délibération du Conseil Municipal en date du 14 Avril 2014 fixant à 08 le nombre d'administrateurs du CCAS ;

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, procède à l'élection des représentants du Conseil Municipal au Conseil d'Administration du CCAS

Liste des candidats :

- Agnès CLOITRE-DUCOGNON
- Charlotte DUPONT
- Elisabeth GUIBERT-QUEIROS
- Frédéric ROSSI

Sont élus à l'unanimité :

- Agnès CLOITRE-DUCOGNON
- Charlotte DUPONT
- Elisabeth GUIBERT-QUEIROS
- Frédéric ROSSI

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus
POUR COPIE CERTIFIEE CONFORME

Le Maire,
Y. GUERPILLON



Le Maire certifie le caractère exécutoire du présent acte qui selon sa nature a fait l'objet d'une publication ou d'une notification le 22 Mai 2014

Et a été transmis en Préfecture de l'Isère le 22 Mai 2014.

1186 ch

MAIRIE DE
SAINT-PIERRE-DE-CHARTREUSE
3 MAI 2014
COURRIER "ARRIVEE"

**EXTRAIT DU REGISTRE DES
DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
COMMUNE DE SAINT PIERRE DE CHARTREUSE - ISERE -**

Nombre de Conseillers

En exercice : 15

Présents : 15

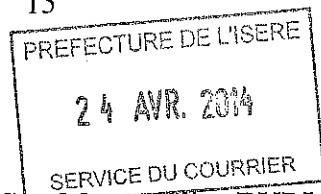
Votants : 15

L'an **DEUX MIL QUATORZE, le QUATORZE AVRIL**

Le Conseil Municipal de la Commune de Saint Pierre de Chartreuse dûment convoqué, s'est réuni en séance ordinaire sous la présidence de Monsieur Yves GUERPILLON, Maire.

Date de convocation du Conseil Municipal : le 09 Avril 2014

Secrétaire de séance : Agnès CLOITRE



PRESENTS : Mmes Céline BURLET, Claire RENAUDIN, Brigitte SOYEUX, Agnès CLOITRE-DUCOGNON, Elisabeth GUIBERT-QUEIROS, Charlotte DUPONT, MM Yves GUERPILLON, Philippe BOCHARD, Olivier MOLLARET, Alain CLOITRE, Frédéric ROSSI, Patrice POULET, Bruno MONTAGNAT, Stéphane GUSMEROLI, Benoit LAVAL.

OBJET : DESIGNATION DES DELEGUES AU SIVU :

Le Conseil Municipal,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu les élections municipales du 30 mars 2014,

Vu l'élection en date du 05 avril 2014 du Maire et des Adjoints,

Considérant qu'il convient d'élire 4 délégués titulaires et 4 délégués suppléants de la commune au sein du SIVU,

Les membres du conseil municipal après avoir procédé au vote désignent :

Membres titulaires :

Yves GUERPILLON : 14 voix

Olivier MOLLARET : 15 voix

Alain CLOITRE : 13 voix

Céline BURLET : 15 voix

Membres suppléants:

Bruno MONTAGNAT : 14 voix

Agnès CLOITRE : 11 voix

Philippe BOCHARD : 14 voix

Claire RENAUDIN : 13 voix

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus

POUR COPIE CERTIFIEE CONFORME

Le Maire,
Y. GUERPILLON.

Le Maire certifie le caractère exécutoire du présent acte qui selon sa nature a fait l'objet d'une publication ou d'une notification le : 22 avril 2014

Et a été transmis en Préfecture de l'Isère le : 22 avril 2014

1186 ch

MAIRIE DE
SAINT-PIERRE-DE-CHARTREUSE
- 3 MAI 2014
COURRIER "ARRIVEE"

**EXTRAIT DU REGISTRE DES
DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
COMMUNE DE SAINT PIERRE DE CHARTREUSE - ISÈRE**

Nombre de Conseillers

En exercice : 15

Présents : 15

Votants : 15

L'an **DEUX MIL QUATORZE, le QUATORZE AVRIL**

Le Conseil Municipal de la Commune de Saint Pierre de Chartreuse dûment convoqué, s'est réuni en séance ordinaire sous la présidence de Monsieur Yves GUERPILLON, Maire.

Date de convocation du Conseil Municipal : le 09 Avril 2014

Secrétaire de séance : Agnès CLOITRE

PREFECTURE DE L'ISERE
24 AVR. 2014
SERVICE DU COURRIER

PRESENTS : Mmes Céline BURLET, Claire RENAUDIN, Brigitte SOYEUX, Agnès CLOITRE-DUCOGNON, Elisabeth GUIBERT-QUEIROS, Charlotte DUPONT, MM Yves GUERPILLON, Philippe BOCHARD, Olivier MOLLARET, Alain CLOITRE, Frédéric ROSSI, Patrice POULET, Bruno MONTAGNAT, Stéphane GUSMEROLI, Benoit LAVAL.

OBJET : DESIGNATION DES DELEGUES AU SIVOM DE CHAMECHAUD :

Le Conseil Municipal,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu les élections municipales du 30 mars 2014,

Vu l'élection en date du 05 avril 2014 du Maire et des Adjoints,

Considérant qu'il convient d'élire 3 délégués titulaires et 3 délégués suppléants de la commune au sein du SIVOM de Chamechaude,

Les membres du conseil municipal après avoir procédé au vote désignent par 12 voix pour et 3 voix d'abstention :

Membres titulaires :

Patrice POULET

Olivier MOLLARET

Brigitte SOYEUX

Membres suppléants:

Frédéric ROSSI

Yves GUERPILLON

Alain CLOITRE

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus

POUR COPIE CERTIFIEE CONFORME

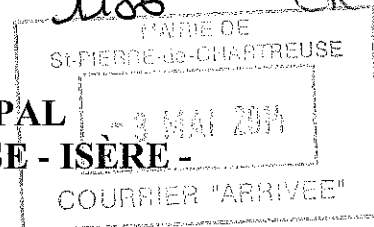
Le Maire,
Y. GUERPILLON.

Le Maire certifie le caractère exécutoire du présent acte qui selon sa nature a fait l'objet d'une publication ou d'une notification le : 22 avril 2014

Et a été transmis en Préfecture de l'Isère le : 22 avril 2014

1186 ch

**EXTRAIT DU REGISTRE DES
DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
COMMUNE DE SAINT PIERRE DE CHARTREUSE - ISÈRE -**



Nombre de Conseillers

En exercice : 15

Présents : 15

Votants : 15

L'an **DEUX MIL QUATORZE, le QUATORZE AVRIL**

Le Conseil Municipal de la Commune de Saint Pierre de Chartreuse dûment convoqué, s'est réuni en séance ordinaire sous la présidence de Monsieur Yves GUERPILLON, Maire

Date de convocation du Conseil Municipal : le 09 Avril 2014

Secrétaire de séance : Agnès CLOITRE

PREFECTURE DE L'ISÈRE

24 AVR. 2014

SERVICE DU GÉNÉRAL

PRESENTS : Mmes Céline BURLET, Claire RENAUDIN, Brigitte SOYEUX, Agnès CLOITRE-DUCOGNON, Elisabeth GUIBERT-QUEIROS, Charlotte DUPONT, MM Yves GUERPILLON, Philippe BOCHARD, Olivier MOLLARET, Alain CLOITRE, Frédéric ROSSI, Patrice POULET, Bruno MONTAGNAT, Stéphane GUSMEROLI, Benoit LAVAL.

**OBJET : DESIGNATION DELEGUES SYNDICAT INTERCOMMUNAL
D'AMENAGEMENT DU GUIERS ET DE SES AFFLUENTS (SIAGA)**

Le Conseil Municipal,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu les élections municipales du 30 mars 2014,

Vu l'élection en date du 05 avril 2014 du Maire et des Adjoints,

Considérant qu'il convient d'élire 2 délégués titulaires et 2 délégués suppléants de la commune au sein du Syndicat Intercommunal d'Aménagement du Guiers et de ses Affluents (SIAGA)

Les membres du conseil municipal après avoir procédé au vote désignent par 12 voix pour et 3 voix d'abstention :

Membre titulaire :

Patrice POULET

Bruno MONTAGNAT

Membres suppléants:

Philippe BOCHARD

Olivier MOLLARET

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus

POUR COPIE CERTIFIEE CONFORME

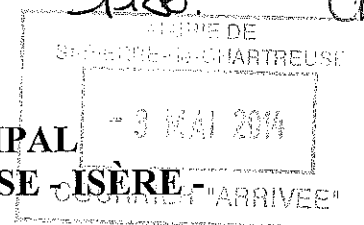
Le Maire,
Y. GUERPILLON.

Le Maire certifie le caractère exécutoire du présent acte qui selon sa nature a fait l'objet d'une publication ou d'une notification le : 22 avril 2014

Et a été transmis en Préfecture de l'Isère le : 22 avril 2014

1186 Ch

**EXTRAIT DU REGISTRE DES
DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
COMMUNE DE SAINT PIERRE DE CHARTREUSE - ISÈRE -**



Nombre de Conseillers

En exercice : 15

Présents : 15

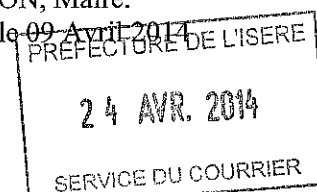
Votants : 15

L'an **DEUX MIL QUATORZE, le QUATORZE AVRIL**

Le Conseil Municipal de la Commune de Saint Pierre de Chartreuse dûment convoqué, s'est réuni en séance ordinaire sous la présidence de Monsieur Yves GUERPILLON, Maire.

Date de convocation du Conseil Municipal : le 09 Avril 2014

Secrétaire de séance : Agnès CLOITRE



PRESENTS : Mmes Céline BURLET, Claire RENAUDIN, Brigitte SOYEUX, Agnès CLOITRE-DUCOGNON, Elisabeth GUIBERT-QUEIROS, Charlotte DUPONT, MM Yves GUERPILLON, Philippe BOCHARD, Olivier MOLLARET, Alain CLOITRE, Frédéric ROSSI, Patrice POULET, Bruno MONTAGNAT, Stéphane GUSMEROLI, Benoit LAVAL.

**OBJET : DESIGNATION DES DELEGUES AU SYNDICAT INTERCOMMUNAL
DE LA VALLEE DU GUIERS (SIVG)**

Le Conseil Municipal,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu les élections municipales du 30 mars 2014,

Vu l'élection en date du 05 avril 2014 du Maire et des Adjoints,

Considérant qu'il convient d'élire 2 délégués titulaires et 2 délégués suppléants de la commune au sein du Syndicat Intercommunal de la Vallée du Guiers (SIVG),

Les membres du conseil municipal après avoir procédé au vote désignent par 12 voix pour et 3 voix d'abstention :

Membres titulaires:

GUERPILLON Yves

SOYEUX Brigitte

Membres suppléants:

ROSSI Frédéric

CLOITRE Alain

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus

POUR COPIE CERTIFIEE CONFORME

Le Maire,
Y. GUERPILLON.

Le Maire certifie le caractère exécutoire du présent acte qui selon sa nature a fait l'objet d'une publication ou d'une notification le : 22 avril 2014

Et a été transmis en Préfecture de l'Isère le : 22 avril 2014

1186 Ch

MAIRIE DE
ST-PIERRE-DE-CHARTREUSE
3 MAI 2014
COURRIER "ARRIVEE"

**EXTRAIT DU REGISTRE DES
DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
COMMUNE DE SAINT PIERRE DE CHARTREUSE - ISÈRE -**

Nombre de Conseillers
En exercice : 15
Présents : 15
Votants : 15

L'an **DEUX MIL QUATORZE, le QUATORZE AVRIL**
Le Conseil Municipal de la Commune de Saint Pierre de
Chartreuse dûment convoqué, s'est réuni en séance ordinaire sous
la présidence de Monsieur Yves GUERPILLON, Maire.
Date de convocation du Conseil Municipal : le 09 Avril 2014
Secrétaire de séance : Agnès CLOITRE

PREFECTURE DE L'ISERE
24 AVR. 2014
SERVICE DU COURRIER

PRESENTS : Mmes Céline BURLET, Claire RENAUDIN, Brigitte SOYEUX, Agnès CLOITRE-
DUCOGNON, Elisabeth GUIBERT-QUEIROS, Charlotte DUPONT, MM Yves GUERPILLON, Philippe
BOCHARD, Olivier MOLLARET, Alain CLOITRE, Frédéric ROSSI, Patrice POULET, Bruno
MONTAGNAT, Stéphane GUSMEROLI, Benoit LAVAL.

**OBJET : DESIGNATION DES DELEGUES AU SYNDICAT DES ENERGIES DU
DEPARTEMENT DE L'ISERE (SEDI)**

Le Conseil Municipal,
Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
Vu les élections municipales du 30 mars 2014,
Vu l'élection en date du 05 avril 2014 du Maire et des Adjointes,
Considérant qu'il convient d'élire 1 délégué titulaire et 1 délégué suppléant de la commune au sein du Syndicat des
énergies du Département de l'Isère (SEDI),
Les membres du conseil municipal après avoir procédé au vote désignent par 12 voix pour et 3 voix d'abstention :

Membre titulaire:
Patrice POULET

Membre suppléant:
Bruno MONTAGNAT

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus

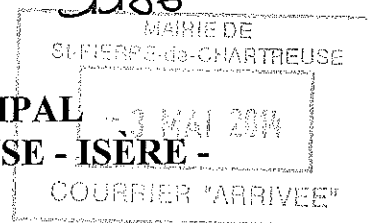
POUR COPIE CERTIFIEE CONFORME

Le Maire,
Y. GUERPILLON.

Le Maire certifie le caractère exécutoire du présent acte qui selon sa nature a fait l'objet d'une publication ou d'une
notification le : 22 avril 2014
Et a été transmis en Préfecture de l'Isère le : 22 avril 2014

1186 cl

**EXTRAIT DU REGISTRE DES
DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
COMMUNE DE SAINT PIERRE DE CHARTREUSE - ISÈRE -**



Nombre de Conseillers

En exercice : 15

Présents : 15

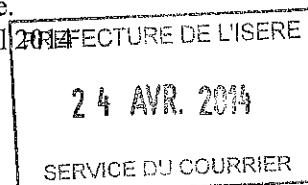
Votants : 15

L'an **DEUX MIL QUATORZE, le QUATORZE AVRIL**

Le Conseil Municipal de la Commune de Saint Pierre de Chartreuse dûment convoqué, s'est réuni en séance ordinaire sous la présidence de Monsieur Yves GUERPILLON, Maire.

Date de convocation du Conseil Municipal : le 09 Avril 2014

Secrétaire de séance : Agnès CLOITRE



PRESENTS : Mmes Céline BURLET, Claire RENAUDIN, Brigitte SOYEUX, Agnès CLOITRE-DUCOGNON, Elisabeth GUIBERT-QUEIROS, Charlotte DUPONT, MM Yves GUERPILLON, Philippe BOCHARD, Olivier MOLLARET, Alain CLOITRE, Frédéric ROSSI, Patrice POULET, Bruno MONTAGNAT, Stéphane GUSMEROLI, Benoit LAVAL.

OBJET : DESIGNATION DES DELEGUES AU PARC NATUREL REGIONAL DE CHARTREUSE

Le Conseil Municipal,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu les élections municipales du 30 mars 2014,

Vu l'élection en date du 05 avril 2014 du Maire et des Adjoints,

Considérant qu'il convient d'élire 1 délégué titulaire et 1 délégué suppléant de la commune au sein du Parc naturel régional de Chartreuse,

Les membres du conseil municipal après avoir procédé au vote désignent par 12 voix pour et 3 voix d'abstention :

Membre titulaire :

GUERPILLON Yves

Membre suppléant :

Céline BURLET

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus

POUR COPIE CERTIFIEE CONFORME

Le Maire,
Y. GUERPILLON.

Le Maire certifie le caractère exécutoire du présent acte qui selon sa nature a fait l'objet d'une publication ou d'une notification le : 22 avril 2014

Et a été transmis en Préfecture de l'Isère le : 22 avril 2014

1186 Ch

MAIRIE DE
SAINT-PIERRE-DE-CHARTREUSE
3 MAI 2014
COURRIER "ARRIVEE"

**EXTRAIT DU REGISTRE DES
DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
COMMUNE DE SAINT PIERRE DE CHARTREUSE - ISÈRE -**

Nombre de Conseillers

En exercice : 15

Présents : 15

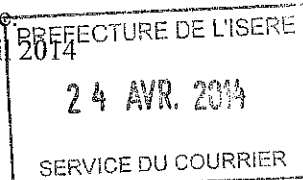
Votants : 15

L'an **DEUX MIL QUATORZE**, le **QUATORZE AVRIL**

Le Conseil Municipal de la Commune de Saint Pierre de Chartreuse dûment convoqué, s'est réuni en séance ordinaire sous la présidence de Monsieur Yves GUERPILLON, Maire.

Date de convocation du Conseil Municipal : le 09 Avril 2014

Secrétaire de séance : Agnès CLOITRE



PRESENTS : Mmes Céline BURLET, Claire RENAUDIN, Brigitte SOYEUX, Agnès CLOITRE-DUCOGNON, Elisabeth GUIBERT-QUEIROS, Charlotte DUPONT, MM Yves GUERPILLON, Philippe BOCHARD, Olivier MOLLARET, Alain CLOITRE, Frédéric ROSSI, Patrice POULET, Bruno MONTAGNAT, Stéphane GUSMEROLI, Benoit LAVAL.

**OBJET : DESIGNATION D'UN DELEGUE TITULAIRE A LA MAISON DE
L'INFORMATION, DE LA FORMATION ET DE L'EMPLOI (MIFE DU
PAYS VOIRONNAIS-CHARTREUSE),**

Le Conseil Municipal,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu les élections municipales du 30 mars 2014,

Vu l'élection en date du 05 avril 2014 du Maire et des Adjoints,

Considérant qu'il convient d'élire 1 délégué titulaire et 1 délégué suppléant de la commune au sein de la **Maison de l'Information, de la Formation et de l'Emploi (MIFE du pays voironnais-Chartreuse)**,

Les membres du conseil municipal après avoir procédé au vote désignent par 12 voix pour et 3 voix d'abstention :

Membre titulaire:

Philippe BOCHARD

Membre suppléant :

Olivier MOLLARET

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus

POUR COPIE CERTIFIEE CONFORME

Le Maire,
Y. GUERPILLON.

Le Maire certifie le caractère exécutoire du présent acte qui selon sa nature a fait l'objet d'une publication ou d'une notification le : 22 avril 2014

Et a été transmis en Préfecture de l'Isère le : 22 avril 2014

1186 Ch

MAIRIE DE
ST-PIERRE-DE-CHARTREUSE
- 3 MAI 2014
COURRIER "ARRIVEE"

**EXTRAIT DU REGISTRE DES
DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
COMMUNE DE SAINT PIERRE DE CHARTREUSE - ISÈRE -**

Nombre de Conseillers

En exercice : 15

Présents : 15

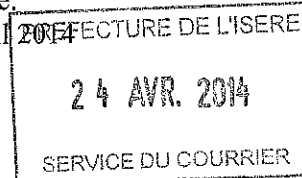
Votants : 15

L'an **DEUX MIL QUATORZE, le QUATORZE AVRIL**

Le Conseil Municipal de la Commune de Saint Pierre de Chartreuse dûment convoqué, s'est réuni en séance ordinaire sous la présidence de Monsieur Yves GUERPILLON, Maire,

Date de convocation du Conseil Municipal : le 09 Avril 2014

Secrétaire de séance : Agnès CLOITRE



PRESENTS : Mmes Céline BURLET, Claire RENAUDIN, Brigitte SOYEUX, Agnès CLOITRE-DUCOGNON, Elisabeth GUIBERT-QUEIROS, Charlotte DUPONT, MM Yves GUERPILLON, Philippe BOCHARD, Olivier MOLLARET, Alain CLOITRE, Frédéric ROSSI, Patrice POULET, Bruno MONTAGNAT, Stéphane GUSMEROLI, Benoit LAVAL.

**OBJET : DESIGNATION DES DELEGUES A L'ETABLISSEMENT PUBLIC
FONCIER LOCAL DU DAUPHINE (EPFL-D)**

Le Conseil Municipal,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu les élections municipales du 30 mars 2014,

Vu l'élection en date du 05 avril 2014 du Maire et des Adjoints,

Considérant qu'il convient d'élire 1 délégué titulaire et 1 délégué suppléant de la commune au sein de l'Etablissement Public Foncier Local du Dauphiné (EPFL-D),

Les membres du conseil municipal après avoir procédé au vote désignent par 12 voix pour et 3 voix d'abstention :

Membres titulaires:

GUERPILLON Yves

Membres suppléants:

Philippe BOCHARD

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus

POUR COPIE CERTIFIEE CONFORME

Le Maire,
Y. GUERPILLON.

Le Maire certifie le caractère exécutoire du présent acte qui selon sa nature a fait l'objet d'une publication ou d'une notification le : 22 avril 2014

Et a été transmis en Préfecture de l'Isère le : 22 avril 2014

1186 Ch

MAIRIE DE
SAINT-PIERRE-de-CHARTREUSE
- 3 MAI 2014
COURRIER "ARRIVEE"

**EXTRAIT DU REGISTRE DES
DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
COMMUNE DE SAINT PIERRE DE CHARTREUSE - ISÈRE -**

Nombre de Conseillers

En exercice : 15

Présents : 15

Votants : 15

L'an **DEUX MIL QUATORZE, le QUATORZE AVRIL**

Le Conseil Municipal de la Commune de Saint Pierre de Chartreuse dûment convoqué, s'est réuni en séance ordinaire sous la présidence de Monsieur Yves GUERPILLON, Maire.

Date de convocation du Conseil Municipal : le 09 Avril 2014

Secrétaire de séance : Agnès CLOITRE

24 AVR. 2014

SERVICE DU COURRIER

PRESENTS : Mmes Céline BURLET, Claire RENAUDIN, Brigitte SOYEUX, Agnès CLOITRE-DUCOGNON, Elisabeth GUIBERT-QUEIROS, Charlotte DUPONT, MM Yves GUERPILLON, Philippe BOCHARD, Olivier MOLLARET, Alain CLOITRE, Frédéric ROSSI, Patrice POULET, Bruno MONTAGNAT, Stéphane GUSMEROLI, Benoît LAVAL.

**OBJET : DESIGNATION DES DELEGUES A LA COMMISSION CANTONALE
D'AIDE SOCIALE :**

Le Conseil Municipal,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu les élections municipales du 30 mars 2014,

Vu l'élection en date du 05 avril 2014 du Maire et des Adjoints,

Considérant qu'il convient d'élire 2 délégués titulaires et 2 délégués suppléants de la commune au sein de la Commission Cantonale d'Aide Sociale,

Les membres du conseil municipal après avoir procédé au vote désignent :

Membres titulaires:

Agnès CLOITRE : 13 voix

Elisabeth GUIBERT-QUEIROS : 12 voix

Membres suppléants :

Frédéric ROSSI : 14 voix

Patrice POULET : 14 voix

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus

POUR COPIE CERTIFIEE CONFORME

Le Maire,
Y. GUERPILLON.

Le Maire certifie le caractère exécutoire du présent acte qui selon sa nature a fait l'objet d'une publication ou d'une notification le : 22 avril 2014

Et a été transmis en Préfecture de l'Isère le : 22 avril 2014

**EXTRAIT DU REGISTRE DES
DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
COMMUNE DE SAINT PIERRE DE CHARTREUSE - ISÈRE -**

Nombre de Conseillers

En exercice : 15

Présents : 15

Votants : 15

L'an **DEUX MIL QUATORZE, le 14 AVRIL**

Le Conseil Municipal de la Commune de Saint Pierre de Chartreuse dûment convoqué, s'est réuni en séance ordinaire sous la présidence de Monsieur Yves GUERPILLON, Maire.

Date de convocation du Conseil Municipal : le 09/04/2014

Secrétaire de séance : Agnès CLOITRE-DUCOGNON

PRESENTS : Mmes Céline BURLET, Claire RENAUDIN, Brigitte SOYEUX, Agnès CLOITRE-DUCOGNON, Elisabeth GUIBERT-QUEIROS, Charlotte DUPONT, MM Yves GUERPILLON, Philippe BOCHARD, Olivier MOLLARET, Alain CLOITRE, Frédéric ROSSI, Patrice POULET, Bruno MONTAGNAT, Stéphane GUSMEROLI, Benoit LAVAL.

OBJET : Délégations au maire

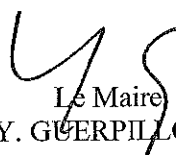
M. Le Maire expose que les dispositions du code général des collectivités territoriales (Articles L.2122-22 et L.2122-23) permettent au conseil municipal de déléguer au maire certaines de ses compétences.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité, décide, pour la durée du mandat, de confier au maire les délégations suivantes :

4. De prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés de travaux, de fournitures et de services qui peuvent être passés sans formalités préalables en raison de leur montant, ainsi que toute décision concernant leurs avenants, lorsque les crédits sont inscrits au budget.
6. De souscrire les contrats d'assurance ainsi que d'accepter les indemnités de sinistre y afférentes
7. De créer les régies comptables (avances et recettes) nécessaires au fonctionnement des services communaux.
8. De prononcer la délivrance et la reprise des concessions dans les cimetières.
9. D'accepter les dons et legs qui ne sont grevés ni de conditions ni de charges.
10. De décider l'aliénation de gré à gré de biens mobiliers jusqu'à 4 600 €
11. De fixer les rémunérations et de régler les frais et honoraires des avocats, notaires, huissiers de justice et experts.
14. De fixer les reprises d'alignement en application d'un document d'urbanisme.
15. D'exercer, au nom de la commune, les droits de préemption définis par le code de l'urbanisme, que la commune en soit titulaire ou délégataire, de déléguer l'exercice de ces droits à l'occasion de l'aliénation d'un bien selon les dispositions prévues au premier alinéa de l'article L.231-3 de ce même code dans les conditions que fixe le conseil municipal.
16. D'intenter au nom de la commune les actions en justice ou de défendre la commune dans les actions intentées contre elle, dans les cas définis par le conseil municipal.
17. De régler les conséquences dommageables des accidents dans lesquels sont impliqués les véhicules municipaux dans la limite fixée par le conseil municipal.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus
POUR COPIE CERTIFIEE CONFORME




Le Maire
Y. GUERPILLON.

Le Maire certifie le caractère exécutoire du présent acte qui selon sa nature a fait l'objet d'une publication ou d'une notification le 22 Mai 2014

Et a été transmis en Préfecture de l'Isère le 22 Mai 2014.

**EXTRAIT DU REGISTRE DES
DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
COMMUNE DE SAINT PIERRE DE CHARTREUSE - ISÈRE -**

Nombre de Conseillers
En exercice : 15
Présents : 15
Votants : 15

L'an DEUX MIL QUATORZE, le 14 AVRIL

Le Conseil Municipal de la Commune de Saint Pierre de Chartreuse dûment convoqué, s'est réuni en séance ordinaire sous la présidence de Monsieur Yves GUERPILLON, Maire.
Date de convocation du Conseil Municipal : le 09/04/2014
Secrétaire de séance : Agnès CLOITRE-DUCOGNON

PRESENTS : Mmes Céline BURLET, Claire RENAUDIN, Brigitte SOYEUX, Agnès CLOITRE-DUCOGNON, Elisabeth GUIBERT-QUEIROS, Charlotte DUPONT, MM Yves GUERPILLON, Philippe BOCHARD, Olivier MOLLARET, Alain CLOITRE, Frédéric ROSSI, Patrice POULET, Bruno MONTAGNAT, Stéphane GUSMEROLI, Benoit LAVAL.

OBJET : Délégation au maire pour le recrutement des agents non titulaires de remplacement, occasionnels ou saisonniers :

Dans le cadre de missions ponctuelles, la commune peut être amenée à recruter, sous forme de contrat, du personnel à titre occasionnel ou saisonnier.

Pour procéder à la signature de ces contrats, il convient que le conseil municipal se prononce sur l'attribution d'une délégation de signature à l'intention de M. le Maire, pour la durée du mandat.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide, à l'unanimité, de donner délégation au maire, pour la durée du mandat, pour l'embauche et la signature des contrats de travail du personnel occasionnel ou saisonnier.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus
POUR COPIE CERTIFIEE CONFORME

Le Maire,
Y. GUERPILLON.

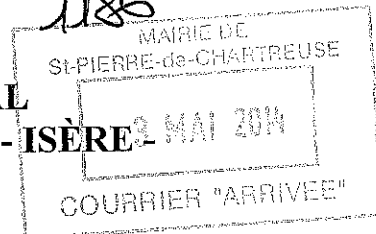


Le Maire certifie le caractère exécutoire du présent acte qui selon sa nature a fait l'objet d'une publication ou d'une notification le 22 Mai 2014

Et a été transmis en Préfecture de l'Isère le 22 Mai 2014.

1186 Ch

**EXTRAIT DU REGISTRE DES
DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
COMMUNE DE SAINT PIERRE DE CHARTREUSE - ISÈRE**



Nombre de Conseillers

En exercice : 15

Présents : 15

Votants : 15

L'an **DEUX MIL QUATORZE, le 14 AVRIL**

Le Conseil Municipal de la Commune de Saint Pierre de Chartreuse dûment convoqué, s'est réuni en séance ordinaire sous la présidence de Monsieur Yves GUERPILLON, Maire.

Date de convocation du Conseil Municipal : le 09/04/2014

Secrétaire de séance : Agnès CLOITRE-DUCOGNON

PRESENTS : Mmes Céline BURLET, Claire RENAUDIN, Brigitte SOYEUX, Agnès CLOITRE-DUCOGNON, Elisabeth GUIBERT-QUEIROS, Charlotte DUPONT, MM Yves GUERPILLON, Philippe BOCHARD, Olivier MOLLARET, Alain CLOITRE, Frédéric ROSSI, Patrice POULET, Bruno MONTAGNAT, Stéphane GUSMEROLI, Benoit LAVAL.

OBJET : CONVENTION AVEC L'ASSOCIATION PIC LIVRE

Monsieur le Maire présente au Conseil municipal le projet de convention relative à la gestion et à l'animation de la bibliothèque municipale.

Le Conseil municipal, après avoir pris connaissance du projet de convention fixant les modalités de fonctionnement du service :

- autorise à l'unanimité Monsieur le Maire à signer la convention.

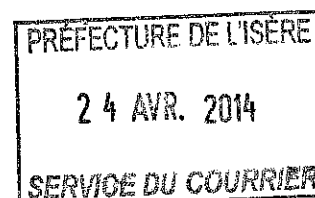
Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus

POUR COPIE CERTIFIEE CONFORME

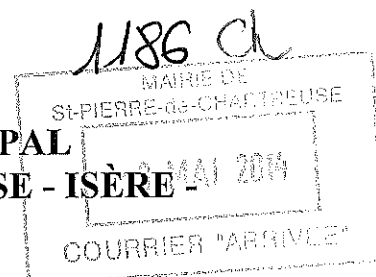
Le Maire,
Y. GUERPILLON.

Le Maire certifie le caractère exécutoire du présent acte qui selon sa nature a fait l'objet d'une publication ou d'une notification le 22 avril 2014

Et a été transmis en Préfecture de l'Isère le 22 avril 2014.



**EXTRAIT DU REGISTRE DES
DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
COMMUNE DE SAINT PIERRE DE CHARTREUSE - ISÈRE**



Nombre de Conseillers

En exercice : 15

Présents : 15

Votants : 15

L'an **DEUX MIL QUATORZE, le 14 AVRIL**

Le Conseil Municipal de la Commune de Saint Pierre de Chartreuse dûment convoqué, s'est réuni en séance ordinaire sous la présidence de Monsieur Yves GUERPILLON, Maire.

Date de convocation du Conseil Municipal : le 09/04/2014

Secrétaire de séance : Agnès CLOITRE-DUCOGNON

PRESENTS : Mmes Céline BURLET, Claire RENAUDIN, Brigitte SOYEUX, Agnès CLOITRE-DUCOGNON, Elisabeth GUIBERT-QUEIROS, Charlotte DUPONT, MM Yves GUERPILLON, Philippe BOCHARD, Olivier MOLLARET, Alain CLOITRE, Frédéric ROSSI, Patrice POULET, Bruno MONTAGNAT, Stéphane GUSMEROLI, Benoit LAVAL.

OBJET : Réaménagement du taux d'intérêt du prêt BONIFIX AR010067.

La commune a contracté un prêt en 2006 pour une durée totale de 14 ans (du 25/05/06 au 25/05/20) à un taux bonifié et indexé sur l'EURIBOR.

Pour sécuriser le prêt et avoir une meilleure cotation auprès des établissements bancaires (plus de prêt toxique), la Caisse d'Epargne propose à la commune de passer dès le 25/05/14 à un taux fixe de 3.80 % sur le restant de la durée du prêt si les conditions de taux actuels n'évoluent pas.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- autorise le Maire à signer la proposition ci-dessus dans les conditions précitées.

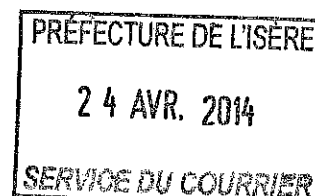
Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus

POUR COPIE CERTIFIEE CONFORME

Le Maire,
Y. GUERPILLON.

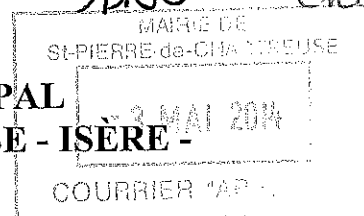
Le Maire certifie le caractère exécutoire du présent acte qui selon sa nature a fait l'objet d'une publication ou d'une notification le 22 avril 2014

Et a été transmis en Préfecture de l'Isère le 22 avril 2014.



1186 ch

**EXTRAIT DU REGISTRE DES
DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
COMMUNE DE SAINT PIERRE DE CHARTREUSE - ISÈRE -**



Nombre de Conseillers

En exercice : 15

Présents : 15

Votants : 15

L'an **DEUX MIL QUATORZE, le 14 AVRIL**

Le Conseil Municipal de la Commune de Saint Pierre de Chartreuse dûment convoqué, s'est réuni en séance ordinaire sous la présidence de Monsieur Yves GUERPILLON, Maire.

Date de convocation du Conseil Municipal : le 09/04/2014

Secrétaire de séance : Agnès CLOITRE-DUCOGNON

PRESENTS : Mmes Céline BURLET, Claire RENAUDIN, Brigitte SOYEUX, Agnès CLOITRE-DUCOGNON, Elisabeth GUIBERT-QUEIROS, Charlotte DUPONT, MM Yves GUERPILLON, Philippe BOCHARD, Olivier MOLLARET, Alain CLOITRE, Frédéric ROSSI, Patrice POULET, Bruno MONTAGNAT, Stéphane GUSMEROLI, Benoit LAVAL.

OBJET : LANCEMENT CONSULTATION GESTION MINI-BAR DE LA DIAT

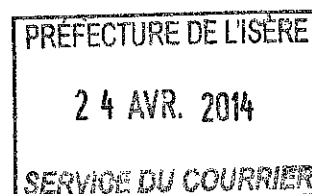
Le Maire propose au Conseil Municipal de confier, comme chaque année, la gestion du mini-bar de l'Espace Loisirs de La Diat à un professionnel pour la période estivale de mai à septembre. Une convention de location sera établie pour la durée de la saison d'été.

Le Conseil Municipal, après avoir entendu l'exposé du Maire, décide à l'unanimité de lancer une consultation auprès de professionnels pour la gestion du mini-bar de l'Espace Loisirs de La Diat pour une période de trois ans de 2014 à 2016.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus
POUR COPIE CERTIFIEE CONFORME

Le Maire,
Y. GUERPILLON.

Le Maire certifie le caractère exécutoire du présent acte qui selon sa nature a fait l'objet d'une publication ou d'une notification le 22 avril 2014
Et a été transmis en Préfecture de l'Isère le 22 avril 2014.



1186 cl
MAIRIE DE
SAINT PIERRE DE CHARTREUSE
- 3 MAI 2014
"COPIE ARRIVEE"

**EXTRAIT DU REGISTRE DES
DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
COMMUNE DE SAINT PIERRE DE CHARTREUSE - ISÈRE**

Nombre de Conseillers

En exercice : 15

Présents : 15

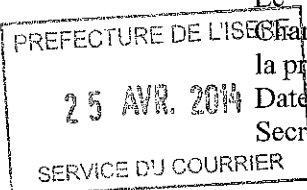
Votants : 15

L'an **DEUX MIL QUATORZE, le 14 AVRIL**

Le Conseil Municipal de la Commune de Saint Pierre de Chartreuse dûment convoqué, s'est réuni en séance ordinaire sous la présidence de Monsieur Yves GUERPILLON, Maire.

Date de convocation du Conseil Municipal : le 09/04/2014

Secrétaire de séance : Agnès CLOITRE-DUCOGNON



PRESENTS : Mmes Céline BURLET, Claire RENAUDIN, Brigitte SOYEUX, Agnès CLOITRE-DUCOGNON, Elisabeth GUIBERT-QUEIROS, Charlotte DUPONT, MM Yves GUERPILLON, Philippe BOCHARD, Olivier MOLLARET, Alain CLOITRE, Frédéric ROSSI, Patrice POULET, Bruno MONTAGNAT, Stéphane GUSMEROLI, Benoit LAVAL.

OBJET : Location d'un local au sein de la piscine municipale, dans le cadre d'une activité professionnelle.

Le maire rappelle que le local situé à la piscine et qui servait autrefois de bar n'est plus occupé depuis l'installation du minibar. Aussi, il propose de remettre ce local en état dans le but de le louer à une personne privée dont le projet est de développer une activité de bien-être de type massages relaxants.

Ce local ayant une entrée indépendante de la piscine municipale, serait loué de Mai à Septembre, période d'ouverture de la Forêt d'Emeraude.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- autorise le maire à louer ce local pour une activité de bien-être, pour la saison estivale 2014,
- décide de lancer un appel d'offre auprès de professionnels.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus

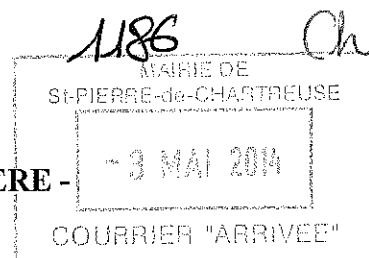
POUR COPIE CERTIFIEE CONFORME

Le Maire,
Y. GUERPILLON.

Le Maire certifie le caractère exécutoire du présent acte qui selon sa nature a fait l'objet d'une publication ou d'une notification le 22 avril 2014

Et a été transmis en Préfecture de l'Isère le 22 avril 2014.

**EXTRAIT DU REGISTRE DES
DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
COMMUNE DE SAINT PIERRE DE CHARTREUSE - ISÈRE -**



Nombre de Conseillers

En exercice : 15

Présents : 15

Votants : 15

L'an **DEUX MIL QUATORZE, le 14 AVRIL**

Le Conseil Municipal de la Commune de Saint Pierre de Chartreuse dûment convoqué, s'est réuni en séance ordinaire sous la présidence de Monsieur Yves GUERPILLON, Maire.

Date de convocation du Conseil Municipal : le 09/04/2014

Secrétaire de séance : Agnès CLOITRE-DUCOGNON

PRESENTS : Mmes Céline BURLET, Claire RENAUDIN, Brigitte SOYEUX, Agnès CLOITRE-DUCOGNON, Elisabeth GUIBERT-QUEIROS, Charlotte DUPONT, MM Yves GUERPILLON, Philippe BOCHARD, Olivier MOLLARET, Alain CLOITRE, Frédéric ROSSI, Patrice POULET, Bruno MONTAGNAT, Stéphane GUSMEROLI, Benoit LAVAL.

OBJET : CREATION D'UN POSTE DE TECHNICIEN AU SERVICE TECHNIQUE

VU la Loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 portant droits et obligations des fonctionnaires ;

VU la Loi n°84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relative à la Fonction Publique Territoriale

CONSIDERANT qu'aux termes de l'article 34 de la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 les emplois sont créés par l'organe délibérant de la collectivité. La délibération précise le grade ou, le cas échéant, les grades correspondant à l'emploi créé ;

CONSIDERANT qu'en raison d'une réorganisation au sein des services techniques, il convient de prévoir la création d'un emploi permanent de technicien à temps complet,

Monsieur le Maire propose donc aux membres de l'Assemblée d'approuver la création d'un poste de technicien à temps complet à compter du 01 Mai 2014 :

- le responsable de ce poste de travail sera astreint à une durée hebdomadaire de travail de 35 heures,

- il sera chargé des fonctions d'encadrement de l'équipe des services techniques, la base de loisirs et du suivi des projets de la commune. Il devra participer à l'instruction des affaires touchant l'urbanisme, l'aménagement, l'entretien et la conservation du domaine de la collectivité.

- la rémunération et la durée de carrière de cet agent seront celles fixées par la réglementation en vigueur pour le cadre d'emploi concerné.

En conséquence Monsieur le Maire propose d'inscrire au tableau des effectifs du personnel affecté au service technique, à compter du 1er Mai 2014 :

FILIERE	CADRE D'EMPLOI	GRADE	ANCIEN EFFECTIF	NOUVEL EFFECTIF
Technique	Adjoint technique	Adjoint technique principal 1 ^{ère} classe	1	1
		Adjoint technique principal 2 ^{ème} classe	1	1
		Adjoint technique de 1 ^{ère} classe	1	1
		Adjoint technique de 2 ^{ème} classe	2	2
Technique	Technicien	Technicien	0	1

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **Décide**, d'adopter la modification du tableau des emplois ainsi proposée ;

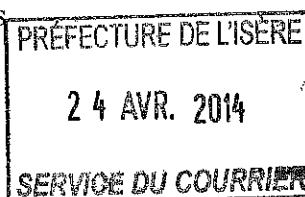
- **Accepte** les propositions ci-dessus dans les conditions précitées ;

- **Donne** tout pouvoir à Monsieur le Maire pour la mise en œuvre de cette décision ;

- **Dit** que les crédits nécessaires à la rémunération et les charges afférentes de l'agent nommé dans l'emploi sont disponibles et inscrits au budget de la collectivité aux articles et chapitre prévus à cet effet de l'année en cours.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus

POUR COPIE CERTIFIEE CONFORME



Le Maire
Y. GUERPILLON.

Le Maire certifie le caractère exécutoire du présent acte qui selon sa nature a fait l'objet d'une publication ou d'une notification le 22 avril 2014

Et a été transmis en Préfecture de l'Isère le 22 avril 2014.